Un patron roubaisien voulut prendre la place de ses ouvriers en grève

Il ne réussit qu'à se tuer

Lundi matin, à la fonderie Dufossé et Dumery, rue d'Epinal, à Roubaix, dont les ouvriers sont en grève, M. Dumery, demeurant 78, rue Cuvier, à Roubaix, voulut lui-même soulever, à l'aide d'un cric, une lourde pièce de fonte. Soudain, le cric lâcha prise et la pièce tomba, blessant grièvement M. Dumery.

Les docteurs Descarpentries et Desbonnet, appelés en hâte, prodiguèrent leurs soins. Les praticiens constatèrent une fracture de la colonne vertébrale.

M. Dumery fut reconduit à son domicile, où il expira dans la journée d'hier.

Le député allemand Hoellein proteste contre sa détention

Paris, 5. — Le député communiste allemand Hoellein a déposé, cet après-midi, une plainte entre les mains du doyen des juges d'instruction et s'est constitué partie civile contre ce qu'il appelle sa détention illégale, détention qu'il qualifie de séquestration.

DERNIERE HEURE

LES RÉPARATIONS

De nouvelles précisions sur la nouvelle note allemande

Un moratoire de cinq ans mais des garanties plus sérieuses

Berlin, 5. — La note demande un moratoire jusqu'au 31 décembre 1927. Pendant cette période, il ne sera effectué que des prestations en nature se montant à deux milliards et demi de marks-or. Les versements définitifs en espèces ne commenceront que le 1er janvier 1928. L'Allemagne s'engage à payer, à partir de cette date, pendant une durée de trente-cinq ans, des annuités de un milliard et demi de marks-or.

Les recettes des chemins de fer d'Empire ne seront plus inscrites au budget du Reich. Elles serviraient à garantir une importante partie des annuités. Des obligations des chemins de fer d'un montant de 10 milliards de marks seront créées et remises à un comité fidéicommissaire. Un tiers des annuités serait prélevé sur l'économie privée. L'industrie garantirait une somme de 200 millions. Les banques et l'agriculture une somme de 300 millions. Il serait réservé un monopole des tabacs et des spiritueux dans l'administration duquel l'Entente sera représentée par un comité de garantie qui aura également droit de regard sur la législation fiscale allemande et la perception des impôts.

Après la séance de la Chambre

M. Poincaré est-il pour ou contre les royalistes

(De notre rédaction parisienne)

Paris, 5. — La séance d'hier, à la Chambre, était attendue avec autant d'impatience que de curiosité par les parlementaires et le monde politique, car le débat qui avait eu lieu, vendredi dernier, au sujet des violences dont avaient été victimes le la part des camelots du Roy, MM. Moutet, Maurice Viollette et Marc Sangnier, n'avait point complètement éclairé la question.

Un complot s'évanouit

Au cours d'une séance excessivement violente et mouvementée, M. Maurice Maunoury, ministre de l'Intérieur, avait déclaré, en l'absence de M. Poincaré, qui se trouvait à Strasbourg avec le président de la République, que le gouvernement ayant les preuves d'un complot, était décidé à ne pas supporter de pareils faits et entendait les réprimer de la façon la plus implacable.

Mais dès le retour de M. Poincaré, qui eut lieu le lendemain, on ne fut pas sans remarquer que l'instruction ouverte traînait visiblement, alors que l'on s'attendait à la voir s'élargir et qu'il n'était plus question de complot. On s'inquiétait fort de ce sensible revirement et dans les couloirs de la Chambre, nombre de députés émirent l'avis qu'il faudrait amener le gouvernement à s'expliquer nettement sur l'attitude qu'il entendait suivre vis-à-vis du clan Daudet, dans lequel on lui reproche d'être dominé.

Un débat tourne court

La séance d'aujourd'hui devait en fournir l'occasion, car la question de l'affichage des discours de MM. Herriot et Brousse, qui avait été demandée à l'issue du débat de vendredi dernier, devant faire l'objet du premier examen de l'Assemblée, qui voyait là la possibilité de rouvrir la discussion.

D'autre part, de sombres combinaisons étaient ébauchées dans les couloirs et on ne parlait rien moins que de renverser le gouvernement.

Aussi, fut-ce une belle ruée vers le Palais-Bourbon pensant assister à une journée mémorable.

Il n'en fut rien.

La Chambre se contenta de décider sans discours — *O miracle !* — les affichages proposés pour MM. Herriot, Brousse et Maunoury, cependant que M. Poincaré, qui avait, paraît-il, fait part au Conseil des ministres, tenu dans la matinée, de son *intention* de déclarer à la Chambre qu'il rompait avec les deux fractions extrêmes, attendait, cramponné, à son banc, un orage qui n'éclatait point.

Des ministres respirent

La déception fut immense dans les tribunes, le soulagement fut grand sur les banquettes ministérielles, car la déclaration du gouvernement n'aurait pas été sans mécontenter gravement un grand nombre de députés du Groupe de l'Entente qui, bien que ferme soutien du cabinet, porte une sympathie évidente à Léon Daudet.

Déplorons ce silence et regrettons l'attitude de M. Poincaré, qui n'a pas cru devoir prendre nettement une position qui rejetait les gens d'extrême droite. Sa carence autorise tous les soupçons.

ROUBAIX

REDACTION : 30, Rue Pauvrée. Télé. 9-51
DEPOT GENERAL : 13, Rue Louis Catrice

La loi sur l'emploi obligatoire des mutilés

Après sept années d'étude, après sept années où projets, contre-projets, propositions, contre-propositions, ont été discutés et rediscutés, après l'établissement d'une proposition mise au point à laquelle les représentants des mutilés ont déclaré donner sans réserve leur adhésion et qui doit être discutée prochainement à la Chambre, quelques groupements essayent d'utiliser la qualité de mutilé de certains de leurs membres ou de certains camarades qui font passer leurs intérêts particuliers avant l'intérêt général, pour essayer tout doucement, oh ! tout doucement — car on n'ose pas agir franchement — de laisser croire à l'opinion publique que les groupements patronaux et les groupements de mutilés sont d'accord pour s'opposer au vote de la loi sur l'emploi obligatoire.

Je vais m'efforcer de dévoiler la manœuvre ; je vais désigner à mes camarades les noms de quelques brebis galeuses qui, pour augmenter leur bien-être, osent compromettre le pain quotidien des plus pauvres parmi les plus pauvres : mutilés, réformés ou malades, et je me contenterai, pour les groupements patronaux... les quelques groupements patronaux, peu nombreux d'ailleurs, car la majeure partie des employeurs français ont accepté l'emploi obligatoire comme un devoir, non seulement de reconnaissance, mais comme un devoir national, auquel ne peut se dérober *tout employeur français* digne de ce nom, de reproduire ci-dessous les paroles prononcées à Vichy par M. le Ministre du Travail et que, pour des raisons que je me permets d'ignorer ou de feindre d'ignorer, on avait cru bon de passer sous silence.

« C'est demain le vote de la loi sur les emplois obligatoires dans les établissements industriels et commerciaux qu'il importera de poursuivre, et qui me rend comptable de tous les emplois disponibles.

» Ai-je besoin de vous affirmer que le droit de regard qu'elle me confie, je l'exercerai avec une vigilance incessante et que la loi sera appliquée dès son vote dans le délai le plus rapproché.

» Dès à présent, prévenant ce vote, que vous avez le droit d'anticiper, j'ai ouvert une vaste enquête dans le but d'apprécier dans quelle mesure les établissements intéressés ont déjà rempli *spontanément le devoir qui s'impose moralement à eux d'assurer* un emploi aux glorieuses victimes de la guerre.

» *Ne voyez d'ailleurs dans* les travaux de cette enquête que le souci de recenser le maximum de places qui peut vous être réservé et *d'empêcher toute manœuvre oblique de nature à paralyser l'œuvre législative que vous attendez.*

» Dans la question du placement public si préoccupante, c'est aux vôtres que revient, ce que j'appellerai ma prime de préférence. »

Et pour que l'opinion publique puisse être juge, je me limiterai à faire ressortir ci-dessous, quelques dispositions essentielles de la loi qui démontreront la nécessité du vote que nous souhaitons et qui prouveront encore une fois que nous ne faisons pas de surenchère.

Le texte nouveau ne réalise pas seulement le plein accord des mutilés, il élimine encore la plupart des critiques que les textes du Sénat avaient suggérées à la majorité des employeurs français et il s'efforce de faire passer dans la législation le principe de l'emploi obligatoire en écartant toute pensée de vexation ou de contrainte.

La Commission de travail se basant sur l'équité, a organisé pour les grandes invalidités et même pour les invalidités moyennes, des échelles de salaires qui ménagent dans une proportion appréciable les sacrifices patronaux ; mais il reste bien entendu qu'il ne peut être question, en aucune façon, de réduire le salaire payé actuellement. Ce qui est acquis doit rester acquis. Les droits des mutilés sont en tous points sauvegardés — la loi doit améliorer leur situation, elle ne peut en aucun cas l'empirer.

Le projet qui est actuellement soumis à la Chambre comprend au nombre de ses bénéficiaires tous les militaires de terre et de mer, titulaires d'une pension temporaire ou définitive, en vertu de la loi du 31 mars 1919.

Les exploitations assujetties sont, sous quelques réserves de détail, celles que le Sénat avait désignées. Pour les exploitations industrielles et commerciales, celles qui occupent plus de 10 salariés, pour les *exploitations agricoles* et forestières, celles qui en utilisent au moins 15.

La proportion sera déterminée d'année en année par le Ministre du Travail sur avis conforme de l'Office National des Mutilés.

En ce qui concerne les salaires, une thèse moyenne a été adoptée, qui tient compte d'une part importante de l'incapacité de l'ouvrier, sans déduire cependant le salaire de la totalité de cette incapacité.

La part légitime qui revient dans cette délicate organisation du travail, au certificat de capacité professionnelle, n'a pas été oubliée. Le certificat n'a plus de caractère obligatoire et rigide, mais n'en conserve pas moins une très grande valeur. Il joue comme une présomption de capacité en faveur de l'invalide.

La loi a pour but d'empêcher que la pension d'un mutilé à rendement complet ne soit délaissée de son salaire. Ce procédé est actuellement utilisé par certaines grandes entreprises industrielles et il est nécessaire de faire cesser au plus tôt ces abus.

Tout pensionné de la loi du 31 mars 1919, dont invalidité physiologique atteindra 80 % au moins, sera compté pour deux unités.

La loi n'impose au patron qu'une obligation de pourcentage, c'est-à-dire de membre et non de personnes. Elle n'impose pas Monsieur X..., mutilé, mais *un mutilé* que le patron peut, s'il veut, librement choisir.

Les mutilés ont à effectuer des essais pendant une période qui ne pourra excéder huit jours pour les ouvriers et un mois pour les employés.

Pendant la période de validité de l'offre, qui est de huit jours, le patron pourra, s'il le désire, embaucher un valide ; mais cet embauchage ne pourra être définitif que si, au cours de la période de validité, il ne s'est pas présenté de mutilé.

Les conflits entre patrons et mutilés seront résolus rapidement par des procédures d'urgences, *sans aucun frais*, devant des commissions spéciales où dominera l'élément professionnel et technique.

La politique semble vouloir s'immiscer dans toutes nos questions. Dans l'emploi obligatoire, comme dans toutes celles qui nous sont particulières, elle n'a aucun droit d'intervenir. Elle a été bannie de nos réunions ; la grande porte de nos associations doit continuer à lui être fermée, ne la laissons pas entrer par la petite.

Et pour finir, que les mutilés se méfient de ceux qui, trop souvent, leur rappellent qu'ils sont des héros et qu'ils se souviennent que tout flatteur vit aux dépens de celui qui l'écoute.

L.-B. DELMOTTE,
Licencié en Droit,
Membre de l'Office National des Mutilés.

Le succès rapide de l'huile de table des
Bénédictins
prouve sa supériorité
EN VENTE PARTOUT

LE MANQUE DE LOGEMENTS

Il manque des logements ! Ceci n'est pas nouveau, je suis de votre avis. Mais l'on fait bien un peu de tout pour qu'il en manque de plus en plus.

Des industriels de Roubaix achètent des maisons, pour agrandir leurs usines. L'article 15 de la loi du 31 mars 1922 en défend la démolition. Croyez-vous que cela les arrête ? Pas du tout. Ils démolissent ! Bien entendu la police verbalise, ils seront condamnés, et après ? Ils paieront l'amende, un point, c'est tout ! Mais la *maison d'habitation* aura disparu !

Il y a comme cela, à Roubaix, peut-être cent maisons de disparues, et autant qui attendent le coup de pioche.

Il y a aussi une façon toute spéciale de désaffection, c'est la méthode employée par un propriétaire du boulevard de Metz, à Roubaix.

Celui-ci attend le départ de plus de vingt locataires, pour *agrandir son magasin. Il offre 100 fr.* à ceux d'entre eux qui veulent partir de bonne volonté, et, de plus, les locataires, en partant, peuvent emporter toutes les boiseries, portes et fenêtres, pannes en verre. *Naturellement*, au bout de quelques mois, les maisons tombent en ruines, et le tour est joué. Les maisons deviennent irréparables, mais les dommages de guerre, direz-vous !... Mystère et bouteille à l'encre !

ARRESTATION D'UN INCENDIAIRE

A la suite de l'enquête ouverte au sujet d'un commencement d'incendie, qui s'est produit dimanche soir, le nommé Louis Gellé, 43 ans, demeurant 108, rue Jacquard, a été arrêté. Il avait mis le feu dans la chambre située au second étage, rue des Longues-Haies 187, et habitée par sa femme et l'amant de celle-ci, après avoir détérioré les vêtements et le linge trouvés en leur absence.

L'incendiaire a été amené hier au Parquet de Lille, après avoir subi l'interrogatoire de M. Thermes, juge d'instruction. Il a été écroué.

DE LA CASSE

Un ramoneur, Fernand Bart, 28 ans, demeurant 17, rue Sainte-Elisabeth, étant ivre, a brisé un foyer de chauffage et quelques carreaux, au café Florentin Carels, 147, rue des Longues-Haies. Procès-verbal.

L'APPLICATION DES LOIS SOCIALES

A l'audience du Tribunal de Simple Police du 31 mai 1923, a été condamné : M. L..., constructeur-mécanicien, à deux amendes de 5 francs pour contraventions aux articles 3 et 5 du décret du 24 août 1906, pour suspension illégale du repos hebdomadaire.

MUTILES ET REFORMES

La réunion du Conseil d'administration qui devait avoir lieu le mercredi 6 juin est reportée au vendredi 8 courant. La permanence sera fermée le 6 juin.

AMICALE DES ARTS

La réunion hebdomadaire du comité de la section photographique aura lieu aujourd'hui mercredi 6 juin, à 19 h. 30 précises, chez Deconinck, 108, rue des Arts.

ETAT CIVIL

Naissances. — Henri Glorieux, boulevard de Belfort, 24. — Jean Gallant, rue Réaumur, 10. — Marcelle Denis, rue Ypres, 4. — Charles Franchomme, rue Carlhem, 28. — Paulette Vandermeersch, rue Alfr. de Musset, imp. Villas, 1. — Xavier Lepoutre, rue Grand-Chemin, 96 bis. — André Noel, rue Pierre-de-Roubaix, 33 bis. — Antoinette Roman, Grande-Rue, 457. — Léonce Morlion, rue Luxembourg 145.

Publications. — Raymond Decottignies, peintre, et Marie Snackers, piqûrière. — Alexandre Delcoigne, tisserand, et Blanche Gérard, encaisseuse. — Maurice Dasprez, layetier, rue Nord, 2, et Jeanne Delaby, s. p.

Décès. — Joseph Misson, 45 ans, rue Epeule, 95, c. Lepers, t. déc. hôpital. — Nelly Decroix, 6 ans, rue Pont-Rouge, maisons Duquenne, 7, déc. hôpital. — Clémence Quint, veuve Cocheteux, 78 ans, rue Longue-Chemise, 8. — Marguerite Steenkiste, 2 ans, rue Alma, 1. Frasez, 89. — Céline Vansteenkiste, 20 ans, rue Conférence, c. Plamon, 9.

WATTRELOS

LA FRAUDE A LA FRONTIERE. — Henry Wein, 27 ans, boulanger, demeurant à Douchy (Nord), a été arrêté par des douaniers, chemin de Basses, lundi soir, vers 13 heures 45, au moment où il essayait de gagner la Belgique avec trois gros chiens fraudeurs.

Il a été conduit hier matin à la gendarmerie de Wattrelos pour être transféré à Lille.

PLUS FORT QU'UN COUP DE POING. — M. Jean Pauwels, 42 ans, demeurant rue Thiers, 40, chauffeur d'auto aux établissements Leclercq-Dupire, étant occupé à monter un pneu, reçut en pleine figure le levier qui avait lâché. Le choc fut tellement violent, que plusieurs dents furent expulsées et, de cet accident, M. Pauwels subira la perte totale de la mastication.

EN TRAVAILLANT. — En voulant monter sur une corde, à l'usine Lefebvre et Bastien, M. Gustave Cleymans, 51 ans, débourreur, est tombé et s'est fait une forte contusion abdominale avec large ecchymose, 15 jours de repos. — Dans un chantier de la nouvelle usine Leclercq-Dupire, M. Charles Vanderdouck, 33 ans, manœuvre, a eu le pouce gauche écrasé par une pierre avec arrachement de l'ongle. Trois semaines de repos. — A la briqueterie Delcourt, M. Oscar Vandevelde, 46 ans, charron, s'est fait une entorse au poignet gauche. — Dans un chantier, rue La Fayette, M. Alphonse Renard, 52 ans, manœuvre, a été blessé à la main droite. 12 j. de repos. — A l'ancienne Brasserie Pollet, M. Robert Defronnes, couvreur, est tombé d'une plateforme et s'est fait une plaie à la main droite. 12 jours de repos. — A l'usine « Les Cottes du Nord », le jeune Louis Decourcelles, 17 ans, a été blessé à la main gauche en nettoyant un bac en zinc. 15 jours de repos. — Même usine, M. Léon Versquel, 49 ans, a été brûlé au pied droit par de l'acide. 12 jours de repos.

A L'USINE. — La jeune Julienne Decobecq, 13 ans, bâcleuse, à la filature Saint-Liévin, a eu l'index droit comprimé par le cylindre débloqueur. Deux semaines de repos.

RESULTAT D'ADJUDICATION. — Hier, à la Mairie, a eu lieu une adjudication publique pour les travaux de menuiserie dans les bâtiments annexes de l'Hôtel de Ville. Montant des travaux : 9.590 francs.

Ont soumissionné : M. Cattelain, de Wattrelos, qui a offert 11 % de rabais ; M. Lecroart, 12 % ; M. J. Guetennens, 12,50 % ; M. Ernest Belin, de Wattrelos, 21 %. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Demain jeudi consultations de nourrissons aux lieux et heures ci-après : à 9 heures à l'école de filles du Touquet ; à 14 h. 30 à l'école de filles du Centre.

VACCINATIONS GRATUITES. — Jeudi, séances de vaccinations gratuites aux lieux ci-après : 1. à l'école de filles du Centre, à 10 h. ; 2. à l'école de filles du Touquet, à 10 heures.

Les enfants de moins d'un an, nés en 1923 et les personnes nées en 1903 sont soumis à la vaccination antivariolique obligatoire.

Les séances de vaccinations publiques sont gratuites pour toutes les personnes sans distinction d'âge.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Christiane Moulart, sentier de la Belle-Promenade, 3 : André Bossuyt, rue de Tourcoing, 16.

Publication. — Albert Busquart, tisserand, rue Jules-Guesde, 152-4, et Madeleine Francomme, soigneuse, rue Jules-Guesde, 152-2.

Décès. — Arthur Vereydt, 2 ans, rue de Tourcoing, 175 ; Roger Lesaffre, 2 mois, rue des Ballons, 256-5.

CROIX

LES CONCERTS DU JEUDI. — Demain soir, à 7 h. 30, deux concerts seront donnés, l'un sur la Grand'Place, par l'harmonie du Bréchet ; l'autre sur la place Saint-Pierre, par la musique municipale.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — A partir d'aujourd'hui les consultations mensuelles de nourrissons se feront dans l'ordre suivant :

Ecole maternelle de la rue Jean-Jaurès, le premier jeudi du mois, à 15 heures ; Ecole maternelle de la rue Kléber, le premier jeudi du mois, à 16 heures ; Ecole maternelle de la Mackellerie, le deuxième jeudi du mois, à 15 heures.

Il ne sera plus rappelé aux personnes bénéficiant de la prime d'allaitement qu'elles doivent se présenter chaque mois à la consultation de leur quartier.

Les absentes seront signalées à l'Administration pour leur retirer cette allocation.

ETAT-CIVIL. — *Naissance.* — Henri Leignel, rue Mirabeau, 30.

Décès. — Emérance Buffkens, 58 ans, rue Voltaire, 10. — Jules Gallez, 83 ans, rue Gutzot, 24. — Louis Liévin, 1 mois, rue de Belfort, 1.

WASQUEHAL

MORT SUBITE AU TRAVAIL. — Mardi matin vers 9 heures, M. Casiodore Wallart, 62 ans et demi, demeurant à Wasquehal, rue Kléber, 33, occupé depuis plus de 25 ans aux établissements Hennart frères, rue de Fiers, est tombé subitement mort dans l'usine. M. le docteur Butin attribue la mort à une apoplexie foudroyante. Le corps de M. Wallart a été reconduit à son domicile.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Occupé à l'entreprise Ponthieu, rue des Villas, le manœuvre Louis Jouret, âgé de 49 ans, 115, rue de Lannoy, à Roubaix, a eu la phalange de la l'annulaire gauche écrasée en déplaçant des blocs de bois. M. le docteur Swynghedauw a procédé au sectionnement de cette phalange et prescrit au blessé au repos d'un mois.

TOURNEE DU PERCEPTEUR. — Le percepteur se rendra à la Mairie aujourd'hui mercredi de 2 h. 30 à 4 heures pour percevoir les contributions et payer les divers mandats et les allocations aux familles nombreuses et aux femmes en couches.

CONSULTATIONS DES NOURRISSONS. — Aujourd'hui mercredi à 3 heures, consultation des nourrissons à l'Ecole Maternelle du Capreau et demain jeudi à la même heure à la mairie pour le quartier du Centre.

CLASSEMENT DES AUTOS ET MOTOS. — Demain jeudi à 7 heures, sur la Place de l'Eglise, classement des automobiles de poids lourds et des motos. Les propriétaires qui auraient de changements à faire à leurs déclaration du mois de décembre dernier sont priés de s'adresser à la Mairie 2e guichet, avant mercredi 5 heures.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Gérardine et Lydie L'Auwarier, rue Paul-Lafargue, 31.

LANNOY

BUREAU DE PERCEPTION. — Le percepteur de Lannoy rappelle aux contribuables que sa caisse est fermée les lundi et vendredi, jours de tournée. La perception est ouverte les autres jours, de 9 heures à midi et de 13 à 15 heures.

REUNION DES MAIRES DU CANTON. — Les maires du canton de Lannoy sont convoqués à une réunion au chef-lieu de canton, salle de l'Hôtel de Ville, réunion qui aura lieu sous la présidence de M. le juge de paix et ayant pour but d'établir une liste préparatoire pour la composition du jury criminel de 1924.

LYS

CLASSEMENT DES AUTOMOBILES. — Les possesseurs d'automobiles de poids lours, de motos et de side-cars sont informés que le recensement et le classement de ces véhicules, aura lieu place de la Gare, le ejudi 7 juin de 16 heures 30 à 17 heures 15. Les conducteurs devront être munis de leurs cartes grise et rose et de leur livret militaire. Les véhicules qui ne seraient pas encore déclarés devront faire l'objet d'une déclaration aujourd'hui au plus tard, au secrétariat de la mairie, 3e guichet.

LEERS

GRANDE FETE DE QUARTIER. — Une grande fête populaire sera organisée les samedi9, dimanche 10 et lundi 11 juin, dans le hameau du Vert-Bois. L'Harmonie municipale et la société de gymnastique « Les Volontaires » donneront leur concours à cette fête, dont voici le programme :

Le mardi soir, grande retraite aux flambeaux, avec le concours de la clique des *Volontaires. — Après la retraite*, distribution de gâteaux aux enfants.

Dimanche 10 juin, à 8 heures 30, concours de pinsons dans la prairie de M. A. Quique ; Tir à la carabine ; Jeu de billard ; Jeu de dés ; Jeu de pipes à la platine ; Jeu de boules ; Jeu de fléchettes.

Départ du cortège, à 16 heures, de chez M. Terby, pour parcourir le quartier du Vert-Bois. A l'issue du cortège, lancement de montgolfières ; A 17 heures, exécution des mouvements du concours de Rouen par les gymnastes « Les Volontaires » ; A 19 h., concert par l'Harmonie municipale. A l'issue du concert, bal populaire.

Lundi 11 juin, grand concours de pigeons sur Clermont. Mise en paniers chez Terby, dimanche 10 juin, à 19 heures.

Dans la soirée, mât de cocagne, course en sacs, jeu de ciseaux, exercices de gymnastique par la Féminine.

Pendant la fête, la petite fleur sera vendue au profit de la caisse des mutilés de Leers.

HEM

CLASSEMENT DES AUTOMOBILES. — Les possesseurs d'automobiles de poids lourds, et motos, sont informés que le recensement de ces véhicules aura lieu vis-à-vis de l'auberge de l'Hemponpont, le jeudi 7 juin, à 14 heures. Les conducteurs de ces véhicules devront être munis de la carte grise et rose et de leur livret militaire.

BOUSBECQUE

CHIFFRE D'AFFAIRES. — Le paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires faites en mai dernier, se fera demain jeudi 7 juin, à la Recette buraliste, chez M. Dalmen, rue Saint-Joseph.

Tsarabé
Parfum tenace
Prix : 6 francs
Dans la même série :
CHYPRE et FLEURS
"Les Parfums Plassard Plaisent"
En vente
dans toutes les bonnes Parfumeries
L. PLASSARD
Maison fondée en 1815
17, rue du 4 Septembre
PARIS

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
Téléphone 9-85

ACCIDENTS DU TRAVAIL

A la savonnerie de M. Paul Tranoy, 73, rue de la Malcense, un journalier Demets Henri, 41 ans, rue de la Tête d'Orme à Mouscron, en déplaçant un plateau de presse-filtres, a eu le médius gauche arrachée. Repos 20 jours et une certaine incapacité permanente.

— Chez M. Alphonse Pollet, fabricant rue Bradford, 66, une soigneuse, Booryck Blanche, 40 ans, rue de l'Epine, cour Vandamme, n. 8, s'est blessée l'index gauche entre les rouleaux de la carde. Repos 25 jours.

— A la filature de coton de M. Duvillier Motte fils, 68, rue du Tilleul, un mécanicien, Pladice Omer, 38 ans, rue du Blanc-Seau, 17, a reçu sur le peid, un extincteur d'incendie, forte contusion au pied droit. Repos 8 semaines.

Chez MM. Christory fils et Cie, filateurs, 31, rue de Renaix, une soigneuse Lesage Hélène, 20 ans, rue Rouget de l'Isle, cour Dewez, 1, en rattrapant une bourre de laine, s'est fait prendré par un peigne. Plaie par ratissage de la face dorsale de l'index et du médius droits. Incapacité de travail de 45 jours.

UN ACCIDENT EN GARE. — M. Henri Depoorter, 33 ans, charretier au service de M. Selosse, marchand de charbons, a été blessé en gare de Tourcoing sur la voie des Estacades. Il a été transporté à l'hpital de Tourcoing.

LES VACANCES DES PUPILLES DE LA NATION

La Section permanente de l'office départemental des Pupilles de la Nation organise cette année des colonies de vacances pour les pupilles âgés de 8 à 15 ans, ayant besoin d'un séjour à la campagne, à la montagne ou à la mer.

Pour les garçons, une colonie unique est organisée à Porquerolles (Var où les enfants se trouveront dans des conditions remarquables de confort, d'hygiène et de sécurité.

Pour les fillettes, un assez grand nombre de colonies et établissements de cure d'air, etc., sont prévus et où elles seront l'objet de la plus absolue sollicitude.

Le séjour des enfants des deux sexes sera de 2 mois, du 25 juillet au 25 septembre, tout au moins pour les garçons. En ce qui concerne la ville de Tourcoing ainsi que ses cantons, les pupilles qui sont susceptibles par leur état de santé de bénéficier de ces dispositions bienveillantes, doivent en faire la demande, avant le 15 juin, au Bureau des Pupilles, Mairie de Tourcoing, en y joignant un certificat médical, justifiant de la nécessité de ce placement.

Le nombre des places étant limité, une visite médicale aura lieu pour établir le classement des enfants appelés à partir.

Grand choix d'Appareils pour faire la
"Cuisine au Gaz"
MAGASIN DE VENTE :
27, Rue Carnot

UN BEAU GESTE POUR NOS MUTILES

Les membres de la Société des Médaillés du Travail des Etablissements Fouan, ont fêté leur banquet annuel, à l'issue duquel une quête fut faite en faveur de nos Mutilés qui a rapporté la somme de 73 fr. 25, qui fut versée à notre caisse de secours.

La commission du groupe des mutilés de Tourcoing et ses cantons adresse ses remerciements les plus sincères pour ce geste généreux.

CONDITION PUBLIQUE DES MATIERES TEXTILES

ENTREES DU 28 MAI AU 2 JUIN 1923. — Laine peignée : lundi 106.375, mardi 112.464, mercredi 131.081, jeudi 120.222, vendredi 136.541, samedi 72.998. — Laine filée : lundi 26.845, mardi 25.792, mercredi 38.563, jeudi 31.948, vendredi 21.335, samedi 35.476. — Laines diverses : lundi 28.940, mardi 45.190, mercredi 39.617, jeudi 26.003, vendredi 34.393, samedi 40.779. — Coton : lundi 6.434, mardi 899, mercredi 6.619, jeudi 2.829, vendredi, 6.611, samedi 439. — Soie : Néant. — Nombre de lots : lundi 102, mardi 120, mercredi 160, jeudi 133, vendredi 131, samedi 120. — Totaux quotidiens : lundi 168.594, mardi 184.345, mercredi 215.880, jeudi 181.002, vendredi, 178.880, samedi 149.744. — Totaux : laine peignée, 650.681, laine filée 179.961, laines diverses 214.922, coton 23.881. Nombre de lots 760, Totaux quotidiens 1.078.445.

Conditionnements, 2.332 ; Titrages, 206 ; Dégraissages, 13.

CLUB FEMINA « LES SEVIGNETTES »

Tirage des primes offertes aux souscripteurs

Les numéros suivants gagnent une prime :

13060	9979	2893	11639	2069	3771	11968	1904
7904	5600	11360	9516	5270	12270	8113	6168
8016	2014	6660	8366	1216	10110	8608	12551
4558	1177	3598	3043	2088	7238	10120	9527
5373	10029	9107	7528	6738	1118	3700	12201
7900	10604	13056	1493	10549	8099	4192	2058
4270	3707	7910	12919	9943	13204	10706	8060
11434	3348	5127	6700	2911	2136	12755	5167
11453	10270	9811	11750	7717	11453	10270	9311
11750	7717	3596	2533	12469	8771	8257	4468
827	1411	4223	790				

Consistant en une superbe bicyclette pour dame (don de Mme Henri Dull, rue Nationale) et un certain nombre d'autres lots très jolis dont une partie seont offerts par MM. Robbe, Vanbatten, Boucher, Brivet, Wagnon, Dupont, Soyez, Deconchy, Bouche, etc... n'ont pas encore été réclamés.

Ces lots seront remis aux heureux gagnants, demain jeudi, de 19 à 20 heures, aux Fraternelles, rue de la Blanche Porte.

ANCIENS COMBATTANTS DU GROUPE DES PIATS

La Commission du Groupe des anciens combattants du quartier des Piats, rappelle à ses membres adhérents que la réunion mensuelle du groupe aura lieu demain jeudi 7 juin, à 8 heures du soir, au siège du groupe, 150, rue Winoc-Choqueel. A l'ordre du jour figurent des questions très importantes. Comme d'habitude, cette réunion se terminera par une tombola, qui sera tirée entre tous les membres présents.

AU NORD TOURISTE

Vendredi prochain 8 juin, à 19 h. 30, réunion sous la présidence de M. Emile Debril, président du Nord-Touriste, chez M. Delannoy, 80 rue Louis Leloir.

Il y sera tenu compte de l'assemblée générale tenue à Roubaix le dimanche 3 juin.

Il sera, en outre, procédé au renouvellement de la Commission de la section de Tourcoing.

ORPHEONISTES « CRICK-SICKS »

Aujourd'hui mardi répétition générale par M. Duysburgh. Tous les choristes sont instamment priés de vouloir bien faire l'effort nécessaire pour être présents à 8 heures précises.

BIBLIOTHEQUE POPULAIRE

A partir du jeudi 7 juin, la Bibliothèque Populaire sera ouverte au public les jeudis, de 4 à 6 heures du soir, et les dimanches, de 10 h. à midi.

ETAT CIVIL

NAISSANCES. — Jacques Bouche, rue du Sentier, 42 ; Emilienne Creminne, rue de Normandie, cour Masquelier, 2 ; Jean Vander-Maron, rue de Bondues, 15 ; Maud Marcq, rue des Phalempins, 142 ; Marie Planckaert, rue de la Rochelle, 18 ; René Debonnet, rue de Normandie, 37 ; Jean Vanveerdeghem, rue Houchard, numéro 119 ; Raymond Secq, rue du Touquet, n. 212 ; Andrée Douterluingue, rue de l'Epinette, n. 225 ; Philippe Deconinck, rue du Blaze, 75.

DECES. — Zoé Lapersonne, 88 ans, place Notre-Dame, 2 ; Léopold Vereecke, 62 ans, tourneur, rue des Champs, 143 ; Jules Deleplanque, 62 ans, cocher, rue Nationale, 122 ; Rosalie Blemme, 77 ans, rue d'Havré, 3 ; Jean Barenne, 67 ans, retraité d'Octrol, rue Blanc-Seau, 23 ; Octavie Descampe, 69 ans, rentière, rue Chêne-Houpline, 74 ; Roger De Jaeger, 18 mois, rue des Champs, 41 ; Pauline Picavet, 78 ans, sans profession, rue de la Fin-de-la-Guerre, 62 ; Henri Desreumeaux, 77 ans, sans profession, rue d'Havré, 3.

CHAUSSURES "OPTIMA"
Par ces temps de crise où les ressources se restreignent, ACHETEZ VOS CHAUSSURES directement à la Fabrique :
LILLE, 55, RUE GAMBETTA, 55, LILLE
3520.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE LAIQUE. — La Commission civile les amicalistes à prendre part à la sortie cycliste qui aura lieu dimanche prochain 10 juin. But : Quesnoy-sur-Deule. Rassemblement au siège, rue d'Halluin. Départ à 7 h. précises. Rentrée, 12 heures. Au retour, les excursionnistes participeront à une tombola. En cas de mauvais temps, la sortie sera remise au 17 juin.

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Louis Dujardin, rue du Chemin-Vert, 103 ; Joseph Depoortère, rue de Tourcoing, 152.

Publications. — Julien Mingneau, manœuvre de maçon, à Mouscron, et Madeleine Vanseveren, doubleuse ; Achille Vincke, menuisier à Reckem, et Blanche Desmet, doubleuse ; René Soetens, magasinier à Mouscron, et Jeanne Timmerman, soigneuse.

Décès. — Alexandre Lefebvre, 3 ans, sentier de Roncq, 10.

HALLUIN

FUNERAILLES CIVILES. — Les funérailles civiles du camarade Dobbels Eugène, décédé à Halluin, le 3 juin 1923, auront lieu jeudi, à deux heures et demie de l'après-midi. Réunion à la maison mortuaire, 10, rue des Champs.

MOUVAUX

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — La consultation des nourrissons aura lieu demain jeudi, à l'Hospice Civil, à 14 h. 30 précises, pour les personnes se présentant aux 1er et 3e jeudis de chaque mois.

ETAT-CIVIL. — *Naissance.* — Favorelle Albert, rue Galliéni, 99.

Décès. — Guellon Edouard, 67 ans, rue Vauban, 73.

LILLE

AU PARQUET
ENTRE PERE ET FILS

M. le docteur Muller, médecin-légiste, a déposé au Parque de Lille son rapport, concernant l'examen du sieur Parmentier fils, blessé dernièrement à coups de couteau par son père, alors que celui-ci était ivre.

Le praticien a constaté que les blessures, assez graves, étaient en bonne voie de cicatrisation.

EN BELGIQUE

COURTRAI
FOIRE AUX CHEVAUX

La deuxième